

3.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220926-312295-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 octobre 2022

Affiché le 11 octobre 2022

**Suite à la convocation en date du 12 septembre 2022**  
**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunie à Lille le 26 SEPTEMBRE 2022**

**Sous la présidence de Doriane BECUE, Première Vice-Présidente**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Olivier CAREMELLE donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Régis CAUCHE donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Sylvie CLERC donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Christine DECODTS donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Barbara COEVOET, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Doriane BECUE, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Sébastien LEPRETRE, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Christian POIRET donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Marie-Hélène QUATREBOEUFs donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Laurent DEGALLAIX, Claudine DEROEUX.

Absent(e)(s) : Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Loïc CATHELAIN, Agnès DENYS, Jean-Claude DULIEU, Soraya FAHEM, Julien GOKEL, Mickaël HIRAUX, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Jean-Noël VERFAILLIE.

**OBJET** : Désaffectation de terrains sur le collège Le Parc à Haubourdin

Vu le rapport DE/2022/291

Vu l'avis en date du 19 septembre 2022 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

**DECIDE à l'unanimité:**

- de solliciter auprès de Monsieur le Préfet du Département du Nord et après avis de l'autorité académique, la désaffectation de deux emprises de parcelle départementale cadastrée AB 596 à Haubourdin, pour une surface d'environ 1 190 m<sup>2</sup> et de 200 m<sup>2</sup> attenantes au collège Le Parc, en vue de sa cession ultérieure au groupe SOFIM PROMOTION ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 52.

48 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Vote intervenu à 19 h 53.

Au moment du vote, 48 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 21

Absents sans procuration : 13

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 69 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention : 6 (Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)

Total des suffrages exprimés : 63

Majorité des suffrages exprimés : 32

Pour : 63 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !)

Contre : 0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE



**COMMISSION PERMANENTE**  
**Réunion du 26 septembre 2022**

OBJET : Désaffectation de terrains sur le collège Le Parc à Haubourdin

Le Département est propriétaire à Haubourdin du terrain d'assiette du collège Le Parc. Celui-ci est bordé au sud par la friche Cuvelier-Fauvarque. La société SOFIM PROMOTION souhaite réaliser un ensemble immobilier à la place de cette friche. Cette opération prévoit un usage mixte avec la construction de 108 logements, de commerces et de bureaux. Une partie des bâtiments existants seront réhabilités.

Dans l'objectif de gérer les flux piétons et véhicules, l'opération doit impérativement inclure un accès sur le boulevard de l'Europe qui nécessite d'acquérir une partie du foncier du collège. SOFIM PROMOTION a donc sollicité le Département du Nord. Les deux emprises concernées par l'acquisition sont mitoyennes à la friche. Elles correspondent au parking du personnel du collège et à une bande de terrain sans usage particulier et possèdent respectivement une surface d'environ 1 190 m<sup>2</sup> et de 200 m<sup>2</sup>.

Afin de préserver le fonctionnement du collège, la société s'engage à réaliser, à ses frais, l'aménagement d'un nouveau parking dans l'enceinte du collège, au nord-ouest de la parcelle AB 596, avec un accès chemin de Busignies. Ce parking permettra de reconstituer l'offre de stationnement existante. Le promoteur s'engage également à réaliser la réfection du parvis du collège pour permettre une gestion sécurisée des flux de déplacement.

Pour rappel, la Commission permanente du 27 juin 2022 a approuvé le principe du recours à une convention de coordination engageant le Département et SOFIM PROMOTION à signer une promesse synallagmatique de vente, puis un acte de vente de l'emprise nécessaire au projet, sous réserve de sa désaffectation et de la réalisation par SOFIM PROMOTION des travaux mentionnés précédemment, d'une part, et les engageant à effectuer les démarches administratives préalables, d'autre part. Le prix de vente des deux emprises concernées est de 239 000 €.

Ce projet d'acquisition a fait l'objet d'une consultation auprès du Conseil d'administration du collège lors de sa réunion du 4 juillet 2022 pour la cession des deux emprises concernées. Celles-ci seront délimitées par un document d'arpentage établi par un géomètre.

Afin de pouvoir être cédées, ces deux emprises doivent être désaffectées des services de l'éducation. La circulaire interministérielle du 9 mai 1989 fixe les modalités de désaffectation des biens meubles et immeubles des collèges. La proposition résulte d'une délibération de la Commission permanente du Conseil départemental. La décision est ensuite prise par Monsieur le Préfet, après avis du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale.

Il est proposé à la Commission permanente :

- de solliciter auprès de Monsieur le Préfet du Département du Nord et après avis de l'autorité académique, la désaffectation de deux emprises de parcelle départementale cadastrée AB 596 à Haubourdin, pour une surface d'environ 1 190 m<sup>2</sup> et de 200 m<sup>2</sup> attenantes au collège Le Parc, en vue de sa cession ultérieure au groupe SOFIM PROMOTION ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure.

Marie CIETERS  
Vice-Présidente